



Mention Complémentaire Employé Barman

Effectifs :

Les effectifs sont donnés au 31/12 de l'année scolaire.

Exemple : année scolaire 2018/2019 =>effectif au 31/12/2018

Année scolaire	Effectif
2018-2019	8
2019-2020	7
2020-2021	11
2021-2022	9
2022-2023	4

Taux de réussite aux examens : correspond au nombre d'alternants reçus sur le nombre d'alternants inscrits à l'examen

Année scolaire	Taux de réussite
2017/2018	100%
2018/2019	86%
2019/2020	100%
2020/2021	73%
2021/2022	100%

Taux de rupture de contrat : correspond au nombre total de ruptures de contrat par rapport au nombre d'alternants.

Taux d'abandon : correspond à un abandon complet de la formation par l'alternant.

Taux de parcours finalisé : Correspond au nombre d'alternants ayant finalisés leur formation (hors abandon, désistement, exclusion...) rapporté au nombre d'alternants au 31/12.

Année scolaire	Taux de rupture de contrat	Taux d'abandon de la formation	Taux de parcours finalisé
2018-2019	---	12,5%	87,5%
2019-2020	57%	14,3%	85,7%
2020-2021	45%	0%	90%
2021-2022	33%	11%	89%

Taux de satisfaction des alternants : sur une échelle de 1 à 10, correspond au pourcentage de réponse supérieure à 7/10.

A partir de l'année 2021-2022, le taux de satisfaction correspond au pourcentage d'apprenants ayant répondu « très satisfait » ou « satisfait » à l'enquête de satisfaction (qui comprend 4 niveaux : très satisfait – satisfait- moyennement satisfait- pas satisfait)

Année scolaire	Taux de satisfaction
2018-2019	100%
2019-2020	83%
2020-2021	75%
2021-2022	100%

Taux de poursuite d'étude et d'insertion dans l'emploi à l'issue de la formation

Promotion	Insertion dans l'emploi à 6 mois	Poursuite d'étude	Autres dont recherche d'emploi	Taux de retour (de réponses)
2020-2021	100%	0%	0%	25% (2 réponses)
2021-2022	enquête en cours	enquête en cours	enquête en cours	enquête en cours

Suivi entreprise :

Le CFA de la CCI de Vaucluse accorde une attention particulière au suivi de ses alternants en entreprise. Un livret professionnel accompagne les alternants en entreprise et au CFA. De plus, au minimum une visite annuelle est effectuée en entreprise par un enseignant ou un chargé de relation entreprise. Suivant le contexte sanitaire, ces visites peuvent être réalisées en présentiel et/ou par téléphone.